

La Fédération des syndicats SUD éducation organise un stage de formation syndicale

« Les recours administratifs et prudhom- maux, le contentieux »

Une formation de niveau 2

- ⇒ *Pour les animatrices-eurs des équipes syndicales*
- ⇒ *Pour celles et ceux qui pourraient réinvestir cela lors de formations locales*
- ⇒ *Pour celles et ceux qui ont besoin du juridique comme outil d'action syndicale*

les recours administratifs

Recours gracieux, recours hiérar-
chiques, délais à respecter et forme.

juridictions, procédures,

Plaidoirie et appels



les contentieux

Recours en annulation

référé suspension

référé liberté,

Prud'hommes

Conciliation

Référé

Mémoire et jugement sur le fond

Ateliers mise en situation

Confection de recours

Mémoires en réponse

Plaidoiries en référés

Comment?

Envoyer votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique avant le 25 avril 2016

Modèle de lettre ci-joint

Quand?

Mercredi 25 mai 2016, accueil à 9h00

Début 9h30-12h30 puis 13h30 –17h30

Jeudi 26 mai 2016 9h00-12h00 puis 13h00-16h00

16h00-16h30 bilan

Où?

Attention possible changement de salle le jeudi !

Local Sud éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011

Metro Rue des Boulets ou Nation

Pourquoi?

ATTENTION :

Le nombre de places est limité alors signalez-vous rapidement !

Pensez aussi à venir avec un ordinateur portable !

Parce que le juridique est un outil dans la défense des collègues au quotidien mais aussi dans la défense de nos droits syndicaux et bien d'avantage en ces temps qui nous attendent.

Parce qu'il est urgent qu'une réflexion commune sur ces questions cruciales pour notre avenir ne peut qu'être vue collective-

Quoi faire?

Dès que vous avez déposé votre demande de congé renvoyez-nous le bulletin-réponse ci-joint à :

comformation@sudeducation.org

Sans faute et rapidement, car le nombre d'inscrit-e-s est limité

Un programme détaillé et les horaires du déroulement vous seront adressés en retour.

Qui?

- * Philippe de Toledo, mandaté juridique
- * Sébastien Paris, mandaté juridique
- * Michel Savaric, mandaté juridique et ESR
- * Alixe Poncelin, commission précarité
- * Et Jean François Fontana, SUD éducation Paris
- * Pablo Guevara, mandaté formation syndicale et juridique

Le congé pour formation syndicale est un droit. Les règles de remboursement pour le stage fédéral sont sur la partie privée du site fédéral : <http://www.sudeducation.org/Mode-d-emploi-pour-les-stages-de.html>

BULLETIN REPONSE

NOM : _____ PRENOM : _____

SYNDICAT : _____ mandats occupés : _____

Demande d'hébergement solidaire OUI NON

Téléphone portable : _____ mail : _____@_____

Attentes particulières/suggestions :

Modèle pour s'inscrire au stage - Personnels enseignants

« Lieu », le *

Mme/M. le recteur/M. le Président/Mme. la Présidente
s/c chef de service ou directeur de composante /
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un conge pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « juridique », qui se déroulera les 25 et 26 mai 2016, à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

Modèle pour s'inscrire au stage - Personnels agents techniques

« Lieu », le *

Mme/M. le Président du Conseil General /régional
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande a bénéficier d'un conge pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation « juridique », qui se déroulera les 25 et 26 2016, à Paris, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris)

Signature :

Impératif :

Les délais étant très courts, vous devez déposer la demande un mois avant soit avant le 25 avril! (prévoyez en fonction des vacances scolaires)!

Demandez une preuve du dépôt.

En cas de refus, contactez-nous immédiatement :

comformation@sudeducation.org

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.



Si vous n'avez **pas de réponse quinze jours avant** le début du stage (soit le 10 mai), celui-ci est réputé **accepté**.

Cette session sera la dernière du niveau 2 pour l'année 2015-2016!

C'est une formation de niveau 2 qui fait suite à la session sur l'accompagnement individuel et la procédure disciplinaires des 12 et 13 mai 2016. Elle s'adresse à celles et ceux ayant suivi le niveau 1.